

Le Département des finances était composé en 2005 des services/offices suivants (ETP = équivalents temps plein).

Secrétariat général (y compris unité informatique départementale):	66,8 ETP
Administration des impôts:	670,1 ETP
Analyse et gestion financières:	32,8 ETP
Personnel:	42,8 ETP
Office du Registre foncier:	70,5 ETP
Recherche et information statistiques:	27,5 ETP
Immobilier et logistique:	95,1 ETP
Contrôle cantonal des finances:	17,5 ETP

L'année en quelques chiffres

Le Département des finances gère un certain nombre de budgets transversaux. A ce titre, il a géré en 2005:

- 3908,4 millions de revenus d'impôts
- 339,6 millions d'amortissements
- 260,3 millions de charges d'intérêt
- 37,4 millions de loyers payés à des tiers
- 1880,6 millions de charges salariales

Dans bien des mémoires, 2005 restera comme l'année du retour à l'équilibre des comptes de l'Etat de Vaud, après seize ans de déficits. Si les efforts d'assainissement sont portés depuis 2004 par l'ensemble de l'administration, le Département des finances en assume le rôle de moteur dans sa conduite politique et de coordinateur par l'appui de ses services.

Mesures immédiates après le vote du 17 avril

Pour la deuxième année consécutive, le Conseil d'Etat rouvre le budget 2005 en cours d'exercice et adopte une série de mesures applicables immédiatement que le chef du département, Pascal Broulis, présente au début mai. Ces mesures qui ont un effet global de 20 millions de francs viennent limiter les conséquences financières du refus par le peuple vaudois le 17 avril de quatre arrêtés fiscaux et de la loi sur les EMS.

Ce programme d'assainissement est le quatrième d'affilée à porter sur le seul budget de fonctionnement 2005, pour une réduction totale des charges de 189 millions et une augmentation des revenus non fiscaux de 18 millions. En outre, les effets conjugués de la mesure «300 postes non repourvus sur trois ans» et de la convention salariale, qui réduit les augmentations annuelles jusqu'en 2007, aboutissent pour la première fois à une stabilisation de la masse salariale de l'Etat.

Comptes 2005 dans les chiffres noirs

Budgétisé avec un déficit de 85 millions, l'exercice 2005 se solde au final par un excédent de revenus de 46 millions.

Ce premier résultat positif depuis 1989 survient plus tôt que prévu par le Conseil d'Etat, qui visait l'équilibre budgétaire en 2007. Cette situation s'explique par la maîtrise rigoureuse des charges et la multiplication des mesures d'économie, ainsi que par l'absorption du décalage lié à l'introduction du système postnumerando et par les effets d'une conjoncture économique favorable (voir comptes page 24).

Dans ces circonstances favorables, l'Etat peut réduire pour la première fois sa dette qui passe de 8,65 milliards de francs en 2004 à 6,97 milliards au 31 décembre 2005. Deux événements contribuent en cours d'année à cette diminution: la part du Canton de 1,05 milliard de francs au produit de la vente d'or de la BNS, entièrement dévolue à la réduction de la dette, et le remboursement d'une première tranche de 201 millions des bons de participation de la BCV.

Budget 2006 pour un assainissement durable

En dépit d'un exercice 2005 dans les chiffres noirs, le chef du département présente en septembre le projet de budget 2006 du Conseil d'Etat avec un déficit de 54 millions, qui est porté à 59 millions par le Grand Conseil en décembre. La santé financière du Canton reste précaire, soumise en particulier à la croissance des besoins dans le domaine social. Pour faire face aux demandes d'aides et de subsides divers, près de 90 millions de francs ont été budgétisés en plus de l'année précédente, dont la moitié à la charge de l'Etat.

Résolu à poursuivre son effort pour contenir les charges et atteindre un équilibre structurel durable des finances, le Conseil d'Etat

Equilibre enfin atteint,
mais fragile



En avril 2006, le chef du Département des finances Pascal Broulis présente les comptes de l'Etat 2005. Un excédent de revenus de 46 millions de francs caractérise ce premier résultat positif depuis 1989.

lance une vaste démarche de réexamen du fonctionnement de l'administration. Présidée par la conseillère d'Etat Jacqueline Maurer-Mayor et pilotée par l'Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA), la démarche DEFI associe étroitement deux services du DFIN, celui d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) et celui du personnel (SPEV).

Annoncées en juillet, les 300 mesures d'assainissement qui en résultent sont intégrées dans le budget 2006, avec un effet pérenne de 60 millions de francs sur les finances cantonales. La démarche DEFI sera reconduite l'année suivante avec un objectif de 60 millions supplémentaires dans le cadre du budget 2007.

Cour des comptes

Parallèlement aux différents travaux budgétaires et de planification financière, le Département des finances poursuit ses chantiers législatifs en 2005. Après les lois sur les finances, sur les subventions et sur les participations qui entreront toutes trois en vigueur le 1^{er} janvier 2006, Pascal Broulis présente en mars les grandes lignes de la loi sur la Cour des comptes. Préparé par le Secrétariat général du département, l'avant-projet est mis en consultation publique jusqu'à la fin mai.

Prévue par la nouvelle Constitution vaudoise, la Cour des comptes a pour fonction de vérifier l'utilisation des fonds publics sous l'angle de la légalité, de la régularité comptable et de l'efficacité. Indépendante des autres pouvoirs, elle conduira sa mission en complémentarité avec le Contrôle cantonal des finances, dont le rôle est confirmé. Le projet final sera présenté par le Gouvernement et débattu au Parlement en 2006. Le futur organisme viendra ainsi renforcer le système de contrôle des dépenses publi-

ques et couronner l'édifice législatif érigé durant la présente législature.

Caisse de pensions: mesures structurelles

L'activité du Service du personnel est marquée en 2005 par la préparation des modifications dites structurelles de la loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Au terme de plusieurs mois de négociations, la délégation du Conseil d'Etat aux ressources humaines, présidée par le chef du Département des finances, parvient le 7 juillet à un accord avec la Fédération des sociétés de fonctionnaires vaudois (FSF) sur les mesures à adopter pour assurer une solidité financière durable à la Caisse de pensions.

La modification de loi porte sur cinq mesures principales, parmi lesquelles le rallongement de 35 à 37,5 années de cotisations pour obtenir une pension maximale. L'Etat employeur ne réalise aucune économie au travers de ces dispositions, qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2006 et dont les effets pallieront à terme le déséquilibre croissant des effectifs entre les actifs assurés et les pensionnés.

Patrimoine immobilier

Pour sa dernière année de rattachement au Département des finances, le Service immobilier et logistique intensifie ses activités afin de réduire les tâches administratives de gestion et d'assainir le parc immobilier de l'Etat. Au nom du Conseil d'Etat, le chef du Département propose en juin de vendre 18 des 156 cures vaudoises, soit celles qui ne présentent pas d'intérêt sur le plan historique ou architectural. Ce projet sera entériné en février 2006 par le Grand Conseil, qui autorise également la mise

en vente de l'ancienne policlinique dentaire de la rue César-Roux. Vétuste et peu propice à une réaffectation administrative, ce bâtiment ne répond pas aux priorités de l'Etat en matière d'investissement et de gestion du patrimoine historique.

Plus près du contribuable

L'Administration cantonale des impôts poursuit en 2005 sa mue technologique, avec le début notamment de la taxation automatique des dossiers simples, tout en soignant sa volonté d'ouverture et de rapprochement avec le contribuable. En janvier, l'ACI réunit sept personnalités, parmi lesquelles Mme Pahud alias François Silvant, qui acceptent de tester le logiciel *VaudTax* devant la presse. Cet événement allié à d'autres actions dynamise le recours au support électronique, utilisé par 200 000 contribuables soit 60% d'entre eux.

La période printanière du retour des déclarations d'impôt et d'envoi des acomptes de l'année en cours génère de nombreuses demandes de renseignements auprès du Centre d'appels téléphoniques (CAT). Celui-ci peut traiter quotidiennement jusqu'à 500 à 600 demandes, alors qu'il enregistre des pics de 4000 appels. Aussi les contribuables sont-ils appelés à faire preuve de patience.

Toujours dans le même esprit d'ouverture, l'ACI et le chef du Département des finances ont mis sur pied deux organismes de consultation qu'ils président. Le Groupe des utilisateurs (GdU), formé de 22 personnes issues de la société civile, se réunit deux fois durant l'année. Le Club des 100, gremium de quelque 100 entreprises «poids lourds fiscaux» de l'économie vaudoise, se réunit pour la première fois en septembre.